L'amphithéâtre de Lepti Minus: un acte de munificence locale

Lotfi Naddari¹ and Najib Ben Lazreg²

¹University of Tunis <lotfinaddari@gmail.com> ²Institut National du Patrimoine, Tunis <najibbenlazreg@gmail.com>

Abstract: A text recently discovered in the surroundings of Lepti Minus (Lamta, in the Tunisian Sahel), inscribed on the main face of a statue base, sheds substantial light on the construction of the amphitheater of the city: the context for its construction, the nature of its financing, and the identity of the benefactors who took charge of it. It consists of a public hommage paid by the *populus Leptitanorum* to L. Octavius Felix, a local notable, member of the equestrian order, coopted as patron of the city. The text provides interesting information about onomastic and social considerations, the equestrian career of this local notable, L. Octavius Felix, *primipilaris* in the prefecture of the camp of the *Legio VII Gemina* in Spain, and the management of the construction of the amphitheatre.

Keywords: Lepti Minus, local notable, equestrian order, primipilus, praefectus castrorum, patronage, amphitheater

Résumé: Un texte récemment mis au jour dans les environs de Lepti Minus (Lamta, dans le Sahel tunisien), gravé sur sur la face principale d'une base de statue, apporte un éclairage substantiel concernant l'édification de l'amphithéâtre de la ville: le contexte d'édification, la nature du financement et l'identité des évergètes qui l'ont pris en charge. Il s'agit donc d'un hommage public que le populus Leptitanorum a rendu à L. Octauius Felix, un notable local, membre de l'ordre équestre, coopté en qualité de patron de la cité. Le texte présente ainsi des centres d'intérêt multiples: des considérations onomastiques et sociales, le cursus équestre du notable laptitain, L. Octauius Felix, du primipilat, à la préfecture du camp de la Legio VII Gemina, en Espagne, et a prise en charge de la construction de l'amphithéâtre.

Mots-clès: Lepti Minus, notable local, ordre équestre, *primipile*, *praefectus castrorum*, patronat, amphithéâtre

Les fouilles archéologiques qui ont été menées régulièrement de 1990 à 2010 dans les faubourgs est de Lepti Minus, par l'Institut national du patrimoine (Tunisie) ou en collaboration avec les universités du Michigan et du Manitoba, sous forme d'interventions de sauvetage, ont eu à traiter surtout de secteurs de nécropoles et de fours de potiers romains. Ces mêmes travaux ont compris des prospections qui ont affiné nos connaissances concernant le tissu urbain, son évolution à travers les âges et d'établir la chronologie des différentes phases d'occupation du site depuis l'époque punique¹ jusqu'à la fin de la période byzantine, avec une apogée aux II^e–III^e s. Les différents travaux, anciens ou récents,² entrepris dans cette ville portuaire majeure du Byzacium, ont permis de localiser divers vestiges puniques, romains et post-romains (le forum, des temples, des aqueducs, des thermes, le théâtre, l'amphithéâtre, la jetée du port, des cuves de salaisons, une église, une citadelle) et d'identifier des zones suburbaines composées de nécropoles et de quartiers artisanaux.³ Néanmoins, comme

Pour la période punique voir Ben Younes et Sghaïer 2018.

² Voir *Leptiminus* 1, 2, 3 et 4.

Mattingly et Stone 2011, 276, fig. 7,3.

beaucoup d'autres sites antiques, surtout côtiers, Lepti Minus a souffert de toutes sortes de destructions, allant de l'exploitation de ses pierres et de ses marbres au pillage de ses vestiges. De ce fait, le site présente actuellement un faciès arasé et aux vestiges souvent inintelligibles. Ainsi, outre le fait que ses édifices sont enfouis ou très effacés, on ne dispose pas de témoignages épigraphiques permettant de connaître les conditions et le contexte de leur édification, leur coût, et les noms de leurs donateurs. Le dossier épigraphique, relativement peu fourni, composé de bases honorifiques ou d'épitaphes, n'apporte aucun éclairage à cet égard. Tout ceci fait ressortir l'importance de l'inscription dont il est question ici, qui se rapporte à un acte d'évergétisme lié à la construction de l'amphithéâtre.

Ce monument en mauvais état de conservation et que partiellement visible a été peu étudié. Il est aménagé dans une petite colline située sur la rive gauche de l'oued Bou Hjar, à la périphérie occidentale de Lepti Minus (Fig. 1).⁵ Une brève notice, qui passe en revue les différents descriptifs sommaires qui lui furent réservés, est consignée dans le premier volume de la série des rapports de fouilles publiés jusque-ici.⁶ Aujourd'hui, dans ce qui subsiste de la *cavea*, on peut voir quelques caissons construits qui ont servi d'assises aux gradins actuellement disparus et l'arène, dont la surface, non dégagée, est occupée par des oliviers multi-centenaires (Figs. 2–3). Dans son ouvrage sur les amphithéâtres du monde romain, Jean-Claude Golvin le classe parmi les petits amphithéâtres d'Afrique, comparable à ceux de Sufetula et d'Acholla, datables probablement, mais sans argument décisif, du II^e s. ap. J.-C.⁷

Un texte épigraphique mis au jour en juillet 2009 dans un chantier de construction d'une usine à El-Jibsa, une zone rurale alors enclavée dans les faubourgs nord-est de Ksar Helal, non loin de Sayyada, et à 5 km au sud-est de Lamta, apporte un précieux éclairage sur le contexte de l'édification de ce monument de spectacle, la nature de son financement et l'identité des évergètes (Figs. 4–6). Il figure sur la face principale du dé d'une base de statue, en bon état de conservation, de 154 cm de hauteur, 77 cm de largeur et 49 cm d'épaisseur, taillée dans une pierre calcaire jaunâtre de bonne facture. Convertie tardivement en contrepoids de pressoir, elle est pourvue d'une corniche de couronnement et d'une base moulurée, dans lesquelles sont taillées latéralement deux encoches en queue d'aronde. Des trous de scellement de la statue, aujourd'hui disparue, sont encore visibles sur la face supérieure. Ainsi, de par sa forme, sa taille et la teneur du texte gravé, cette base a dû se trouver dans un espace bien fréquenté, le forum de la ville vraisemblablement.

Benzina Ben Abdallah 1986, n° 97; Aounallah et al. 2007, 151–66; Aounallah et al. 2019, 104–8.

Actuellement le monument est connu sous le nom de Hofrat al-Sijn (« la fosse de la prison »), un toponyme qui rappelle celui de l'amphithéâtre de Thuburbo Maius, dit « al-Habs » (« la prison »). Voir à ce sujet Slim 1984, 143 n. 38; Lachaux 1979, 84–85.

⁶ Leptiminus 1, 42–48. Voir également Slim 1984, 143, n° 7; Golvin 1988, 132, n° 114, pl. XVI, n° 2. Voir en dernier lieu Montali 2015, 378–82.

Il mesure 81 x 62 m; son arène est de 45 x 26 m. Voir Golvin 1988, 132.

Le site El-Jibsa correspond probablement au champ de ruines indiqué sur la carte 1/50.000^e de Moknine (LXVI) par le sigle *RR* portant le nom de Ben Amria: 262.500 N; 589.650 E (Institut géographique national, Paris, 1931).

Pour les pierres inscrites converties en éléments de pressoir voir Grira 2011.

L'ébauche d'une rainure longitudinale pour relier les deux encoches latérales est encore visible sur la face principale, en haut et en bas du champ épigraphique. Une autre est partiellement aménagée dans la face opposée.

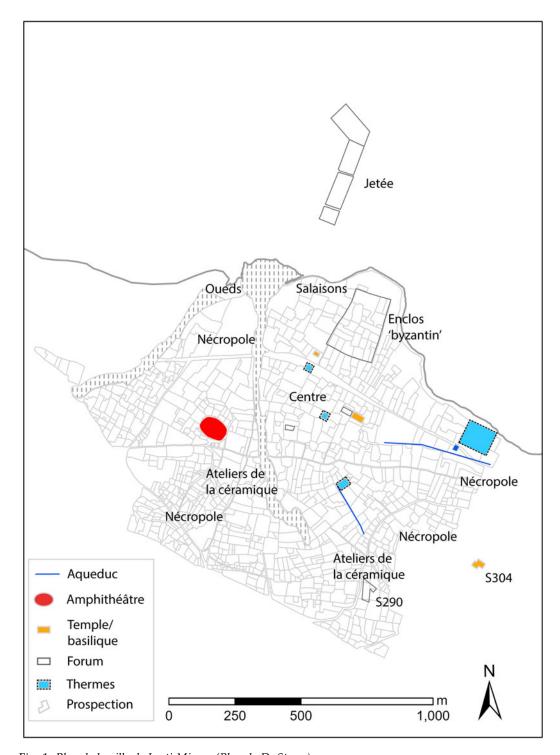


Fig. 1. Plan de la ville de Lepti Minus. (Plan de D. Stone.)

Le texte, qui court sur 13 lignes, est gravé à l'intérieur d'un champ épigraphique mouluré, de 80 cm de longueur et 53 cm de largeur, lui-même en bon état de conservation, exception faite des séquelles laissées par les dents d'une pelle mécanique qui ont fait disparaître quelques lettres des six premières lignes, facilement restituables.

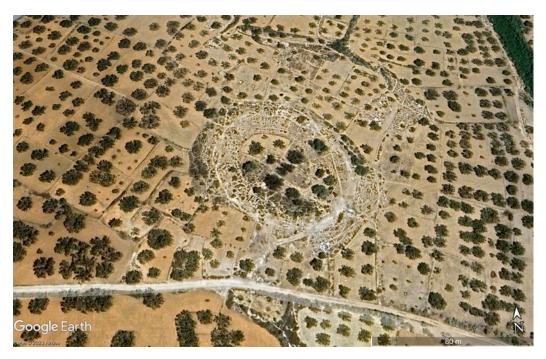


Fig. 2. Vue aérienne de l'amphithéâtre de Lepti Minus. (Google Earth.)

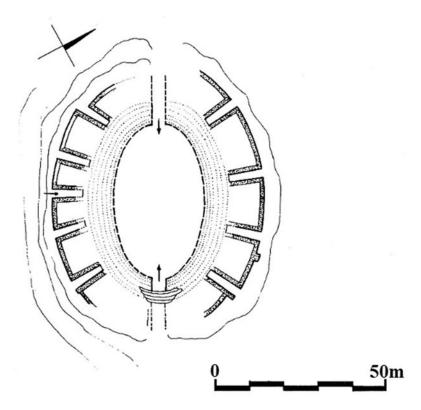


Fig. 3. Plan de l'amphithéâtre de Lepti Minus. (D'après Golvin, 1998, pl. XVI, n° 2.)



Fig. 4. La base en l'honneur de L. Octavius Felix. (Cliché des auteurs.)



Fig. 5. Relevé de la base en l'honneur de L. Octavius Felix. (Relevé des auteurs.)

Le texte, disposé selon l'axe de symétrie verticale, aligne des capitales carrées parfaitement tracées, de hauteur variable: 4 cm pour la première ligne, 3,2 cm pour la dernière et 1,8 cm pour le reste. Une ligature est attestée à la fin de la huitième ligne, *IP* dans *REIP*:

L. OCTAVIO Q F
[..]IRINA FELICI
P[...]AEFECTO CASTROR
LEG[..]NIS VII GEM
OB MVN[.]FICENTIAM
QVAM I[.] ET M OCTAVIVS
IVLIANVS FRATE[.] EIVS
SVPER CETERA QVAE REIP
SVAE CONTVLERVNT
AMPHITHEATRVM QVO
QVE S P F
POPVLVS LEPTITAN
PATRONO



Fig. 6. Le texte épigraphique. (Cliché des auteurs.)

 $[L(ucio)] \ Octauio, \ Q(uinti) \ f(ilio), \ | \ [Qu]irina \ (tribu), \ Felici \ | \ p(rimi)[p(ilo)], \ pr] \ aefecto \ castror(um) \ | \ Leg[io]nis \ VII \ Gem(inae), \ | \ ob \ mun[i]ficentiam, \ | \ quam \ i \ [s] \ et \ M(arcus) \ Octauius \ | \ Iulianus, \ frate[r] \ eius, \ | \ super \ cetera \ quae \ reip \ (ublicae) \ | \ suae \ contulerunt, \ | \ amphitheatrum \ quo/que \ s(ua) \ p(ecunia) \ f \ (ecerunt). \ | \ Populus \ Leptitan(orum) \ | \ patrono.$

A Lucius Octauius Felix, fils de Quintus, tribule de la Quirina, primipile, préfet du camp de la VII^e Légion Gemina, pour la munificence que, lui et son frère Marcus Octauius Iulianus, outre les contributions apportées à la caisse municipale, ils ont aussi fait (construire) l'amphithéâtre à leurs frais, le populus des Leptitains (a fait faire ceci) à (son) patron.

Il importe de souligner l'absence de critères fiables pour établir une datation précise du texte. Cependant, faisant référence au *populus leptitanorum*, ce texte doit être postérieur à la promotion de la cité au rang de colonie sous le règne de Trajan. Les données paléographiques (l'emploi de la capitale carrée) et le contexte général du texte accréditent en fait la datation proposée par Golvin pour l'édification de l'amphithéâtre de la ville. En effet, sur la base de quelques détails architecturaux, il propose de placer

son édification au II^e s. ap. J.-C.¹¹ Mais, il est tout à fait légitime que son édification soit placée entre la deuxième moitié du II^e et la première moitié du III^e s.

Il s'agit donc d'un hommage public que le *populus* de Lepti Minus a rendu à L. Octavius Felix, un notable local, membre de l'ordre équestre, coopté en qualité de patron de la cité. Outre la mention des contributions apportées conjointement avec son frère M. Octavius Iulianus au trésor public de la cité, certes des sommes d'argent dépensées dans des projets divers, le texte a l'originalité de révéler un cas d'évergétisme municipal: la construction de l'amphithéâtre.

Considérations onomastiques et sociales

L'inscription fait connaître deux membres de la famille des Octavii de Lepti Minus: L. Octavius Felix et son frère M. Octavius Iulianus. En dépit de l'inscription du premier dans la tribu Quirina, l'expression reip(ublicae) suae (l. 9) confirme leur origine leptitaine dans une ville marquée par l'importance de la tribu Papiria en conséquence de sa promotion au rang de colonie sous le règne de Trajan. ¹² Ici, c'est la deuxième attestation de la tribu Quirina dans le tableau onomastique de cette ville, dans laquelle Oc[tavius?] Catu[linus?], membre de la famille des Octavii probablement, lui-même patron de la cité, est déjà inscrit. Sa séquence onomastique est révélée par l'hommage public que la iuuentus de la curia Ulpia lui a rendu. ¹³ Un autre membre de la même famille, L. Octavius Fortunatus, dont le nom est révélé par le texte d'une base de statue tout récemment mise au jour, est au contraire tribule de la Papiria. ¹⁴ Soulignons à cet égard que, parallèlement à la Quirina et la Papiria, ¹⁵ celle de l'empereur Trajan, alors conditor coloniae, trois autres tribus romaines sont attestées dans le dossier épigraphique de cette ville: la Palatina, ¹⁶ la Claudia ¹⁷ et la Galeria. ¹⁸

Ainsi, des membres de la famille des Octavii, tribules de la Quirina et de la Papiria, semblent avoir occupés une place de premier ordre dans la société leptitaine. En effet, alors que L. Octavius Felix a parcouru une brillante carrière militaire, les autres se sont contentés d'un cursus strictement municipal. [.] Oc[tavius?] Catu[linus?] fut respectivement édile, questeur, pontife, préfet juridictionnel et *antistes sacrorum*.¹⁹ Pour

¹¹ Golvin 1988, 132.

Gascou 1972b; Gascou 1972a, 80–81; Gascou 1982, 170; Le Bohec 1989b; Beschaouch 1991; Dupuis 1992.

¹³ CIL VIII 22901 = IlTun. 138 et 139 = AE 1896, 32 = AE 1968, 630 = Aounallah et al. 2007, n° 3.

¹⁴ Aounallah 2021.

CIL VIII 22903 = IITun. 138 et 140 = Aounallah et al. 2007, n° 5. La tribu Papiria figure également dans le texte d'une base de statue convertie en contrepoids d'huilerie récemment découverte au sud-ouest de la ville de Lamta. Voir Aounallah 2021: L(ucio) Octauio L(ucii) f(ilio), Pap(iria) | Fortunato, flam(ini) | Augg(ustorum) IIuir(o) ob fi\|dem in re publi\|ca et instantia \| operis templi \|cur(iae) uniuersae.

¹⁶ *CIL* VIII 58 = *CIL* VIII 11114.

¹⁷ CIL VIII 22903 = ILS 9088 = IlTun. 137 = AE 1896, 94.

¹⁸ IlAfr. 52.

¹⁹ CIL VIII 22901 = IlTun. 138 et 139 = AE 1896, 32 = AE 1968, 630 = Aounallah et al. 2007, n° 3.

sa part, L. Octavius Fortunatus est arrivé au faîte des honneurs municipaux. Il fut *duumuir* avant d'être flamine chargé du culte de deux Augustes.²⁰

L'indication de la tribu Quirina, sans mettre en cause l'origine leptitaine de L. Octavius Felix, ni de son frère, ni de [.] Oc[tavius?] Catu[linus?], pourrait suggérer une obtention de la citoyenneté romaine bien avant la promotion de la ville au statut de colonie sous Trajan, peut-être durant l'époque flavienne. Mais rien n'empêche de les tenir, tout comme les autres citoyens, tribules de la Palatina, de la Claudia et de la Galeria, pour des descendants d'Italiens, peut-être membres d'un *conuentus ciuium romanorum* antérieur au règne de César, et qui serait contemporain de ceux des villes voisines d'Hadrumetum et de Thapsus.²¹ En fait, par l'indication de ces tribus romaines, ces citoyens manifestent une distinction de prestige par rapport aux nouveaux citoyens, tribules de la Papiria, fraîchement honorés de la *ciuitas romana* en conséquence de la promotion de la ville au statut de colonie.

Le cursus de L. Octavius Felix, du *primipilat*, à la préfecture du camp de la Legio VII Gemina, en Espagne, au patronat de la cité de Lepti Minus

Le texte de la dédicace retrace seulement le cursus de L. Octavius Felix, coopté en qualité de patron de la cité. Mais rien n'empêche d'imaginer l'érection d'une base jumelle en l'honneur de M. Octavius Iulianus pour afficher en détail son cursus, peut-être strictement municipal, et d'y voir également un *patronus* de la même cité. En dressant solennellement une statue à L. Octavius Felix, le *populus leptitanorum*, en tant que corps municipal, lui exprime sa reconnaissance et perpétue son cursus militaire et le souvenir de l'ensemble des libéralités et des services dont la cité a bénéficiée, tout en mettant en vedette la prise en charge, avec son frère, la construction de l'amphithéâtre de la ville.

Sans avoir accompli une carrière équestre procuratorienne,²³ il semble en avoir été admis par le biais du primipilat. Il fut en effet enrôlé dans la Legio VII Gemina, qui tenait garnison à Legio (Léon) en Espagne Citérieure (la Tarraconaise) depuis son installation sous Vespasien jusqu'au règne de Dioclétien, avec un séjour africain pour certaines de ses vexillations.²⁴ Il n'est donc pas étonnant de voir ici un de ses officiers recruté au sein d'une cité africaine. L. Octavius Felix y exerça deux charges mentionnées ici successivement dans l'ordre direct. Il fut d'abord *primus pilus* avant d'être promu au poste de *praefectus castrorum*. C'est un cas de promotion habituelle dans le cursus des soldats des légions romaines. Le poste de *praefectus castrorum* était généralement ouvert aux anciens centurions qui avaient déjà servi comme primipiles. En fait, venant prendre place parmi les primipiles de cette légion (Tab. 1),²⁵ il était alors le premier centurion de

²⁰ Aounallah 2021.

²¹ Gascou 1972b, 141.

Le dossier épigraphique africain, au-delà des gouverneurs et de leurs légats choisis comme patrons de cités, révèle des cas de patrons cooptés en même temps dans la même famille. Voir à titre d'exemple: CIL VIII 11026, 11027 et 11030 (Gigthis); IlTun. 722 = AE 1942–43, 103 (Thuburbo Maius); IlTun. 250 = AE 1932, 34 = AE 1950, 83 (Pheradi Maius); CIL VIII 1181 = AE 2017, 1666 (Utica).

²³ Pflaum 1970, 355–81.

²⁴ Le Bohec 1989a, 379; Le Roux 2011, 287–343 (en particulier n. 49); Le Roux 2000.

²⁵ Dobson 1978, 357.

Tableau 1. Liste des primipiles de la Legio VII Gemina.

Nom	Origo	Date	Cursus	Référence	
L. Atilius Verus	-	69	-	AE 1912, 188 (Oescus); Tac. Hist. 3,22,8 (= Dobson 1978, 83)	
P. Aelius Marcellus	Apulum		 Centurio Frumentario 	CIL XI 5215 = ILS 2650 (Fulginiae); CIL III 7795	
			– Sub princeps peregrinorum	(Apulum); CIL III 1181 (Apulum) (= Dobson 1978, 226)	
			 Ad status et primus pilus leg. VIII Gem. Piae Felicis 		
			 Adlectus ad munera praefectorum legionum VII Clau. et primae Adiutricis 		
			– V(ir) e(gregius).		
			– Flamen luculari Laurenti Lauinati		
			- Patronus et decurio coloniae Apulesium		
			 Patronus ciuitatium Foro flaminensium, Fulginiatium itemque Iguuinorum 		
L. Oppius Secundus	-	-	– Primus pilus Leg. VII Geminae,	CIL III 14514 (Viminacium)	
			– Praef. Kastrorum Leg. VII C.P. F.	(= Dobson 1978, 99)	
[]	-	234	– P(rimus) p(ilus) Leg. VII Geminae Seuerianae Alexandrianae Piae Felicis,	CIL II 2664 (Legio) (= Dobson 1978, 202)	
			– Ex corniculario praefectorum praetorio		
L. Octavius Felix	Lepti Minus	2 ^e moitié du II ^e –1 ^{ère} moitié du III ^e s.	– Primus pilus	Texte ci-présenté	
			– Praefectus castrorum		

Tableau 2. Liste des *praefecti Legionis VII Geminae*.

Nom	Origo	Date	Cursus	Référence	
Minicius Iustus	Italicus	-	- Princeps Leg. XXII Deiotarianae?	Dobson 1978, 85 = Le Roux 1982, 295, n° 21	
		69	- Praefectus castrororum Leg. VII Geminae		
		91	- Cos(?)		
Valerius	?	Fin du III ^e s.	- Vir perfectissimus	CIL V 5835	
Heraclianus			- Praefectus Leg. VII Geminae		
L. Octavius Felix	Lepti Minus	2 ^e moitié du II ^e –1 ^{ère} moitié du III ^e s.	- Primus pilus Leg. VII Geminae (?)	Texte ci-présenté	
			- Praefectus castror. Leg. VII Geminae		

la première cohorte de la légion pour une période donnée. Son grade de *praefectus castrorum* lui confère un haut rang parmi les officiers de l'état-major de cette légion. Il était alors chargé de son équipement, de l'entretien des constructions, notamment les remparts, de la bonne organisation des *milites* et de la qualité de leurs entrainements et disponibilités. Ainsi, L. Octavius Felix vient s'ajouter à la liste très réduite des *praefectic castrorum Legionis VII Geminae* connus jusque-là par la documentation épigraphique et littéraire (Tab. 2). Le premier, Minicius Iustus, dont l'origine est inconnue, fut *princeps* d'une légion d'Egypte puis *praefectus castrorum* de la Legio VII Gemina, en 69, au début du règne de Vespasien. Le second, Valerius Heraclianus, membre de l'ordre équestre, est mentionné par une épitaphe mutilée provenant de Mediolanum (Milan). De datation incertaine, et en rappelant que Valerius Heraclianus fut *egregius uir, praefectus Legionis VII Geminae Spaniae*, elle souligne l'évolution du cursus du commandement militaire conformément aux réformes de Gallien, selon lesquelles le *praefectus legionis* occupa le haut grade dans les légions romaines; les *legati Augusti propraetore* et les *tribuni laticlauii* ayant été supprimés.

L'hommage rendu à L. Octavius Felix a l'intérêt d'être plus explicite quant à son cursus et à son devenir en rapportant sa cooptation en qualité de *patronus*, certes en raison d'un cursus militaire de valeur, et de son engagement direct dans la vie civique de sa ville d'origine, Lepti Minus. Toutefois, notre texte est moins clair quant à la progression et au déroulement de ses années de service ou de ses *stipendia*. En effet, on ignore tout à propos du début de son service militaire, accompli peut-être dans d'autres *officia* ou dans d'autres garnisons. ³⁰ Le commanditaire de la dédicace, le *populus Leptitanorum*, s'est

²⁶ Pour la liste des *praefecti castrorum*, voir Devijver 1976–77, A 150, A 163, C 258, I 13, O 19, V 74.

²⁷ Dobson 1978, 85, 209.

²⁸ CIL V 5835 = Le Roux 1982, 384 n. 115.

²⁹ Le Roux 1982, 384.

Pour l'origine géographique et sociale et les types de carrières des centurions de la Legio VII Gemina, voir Le Roux 2011.

Tableau 3. Liste des *Leptitani Minores* dans les légions romaines (Lassère 1977, 637).

Nom	Date	Légion	Référence
[] Mariolus Q. Caecilius Cerealis M. Fabius Sucessus L. Fannius Fuscus [. F]lavius Geta L. Iulius Aemilianus	109 ap. JC. Honorés de l'honesta missio en 157 ap. JC.	En Égypte Legio II Traiana Fortis (Nicopolis, Égypte)	CIL III 13583 CBI 733 = AE 1955, 238 = AE 1969–70, 633 = AE 1999, 80 = AE 2012, 1806
[.] Iunius Annianus M. Scribonius Festus			
[] []uinus (prétorien)	Milieu du II ^e s.	À Rome	CIL VI 32623, 15
M. Aemilius Respectus	Début du II ^e s.	Legio III Aug. (Lambaesis)	CIL VIII 58 = 11114
C. Arissius Rogatus	3 ^e quart du II ^e s.	(AE 2003, 1890 = AE 1992, 1867a = AE 1989, 882 = AE 1987, 1063
[] Lep(tis Minus/ Magna)	Fin du II ^e –III ^e s.		CIL VIII 18087
[] Lep(tis Minus/ Magna)	Fin du II ^e –III ^e s.		CIL VIII 18087
[Cr]escens (Lep (ti Minus/Magna)	Fin du II ^e –III ^e s.		AE 1992, 1872 = AE 1917–18, 29
L. Octavius Felix	2 ^e moitié du II ^e -1 ^{ère} moitié du III ^e s.	Legio VII Gemina	Texte ci-présenté

contenté de mettre en vedette les deux postes les plus prestigieux, ceux accomplis dans la Legio VII Gemina. De tels détails étaient habituellement révélés par des documents épigraphiques d'autres primipiles ou *praefecti castrorum*.³¹

Ancien primipile et *praefectus castrorum legionis VII Geminae*, L. Octavius Felix vient également enrichir le dossier des *milites* originaires de Lepti Minus (Tab. 3). Certains, qui avaient servi dans la Legio II Traiana Fortis, stationnée à Nicopolis, en Égypte, furent honorés de *l'honesta missio* en l'année 157, l'année vicennale de l'empereur Antonin le Pieux.³² Un autre leptitain, dont on ignore le nom, figure parmi la liste des membres d'une cohorte prétorienne (*praetoriani*), mentionnés par une inscription mutilée de Rome du milieu du II^e s. ap. J.-C.³³ D'autres, au nombre de quatre, ont été enrôlés dans la Legio III Augusta, stationnée à Lambaesis, en Numidie. Toutefois, alors que

C'est le cas de C. Caesius Silvester dont le cursus est révélé par une inscription du milieu du II^e s. ap. J.-C. (CIL XI 5696 = CBI 876 = AE 2013, 475). Après le poste de beneficiarius, il fut promu comme euocatus Augusti, puis centurion dans cinq légions, puis primus pilus avant d'occuper le poste praefectus castrorum de la Legio IIII Flavia Felix.

CBI 733 = AE 1955, 238 = AE 1969/1970, 633 = AE 1999, 80 = AE 2012, 1806. Sur la concordance entre la démobilisation des soldats des armées romaines et les fêtes décennales et vicennales de l'empereur Antonin le Pieux, voir Naddari 2015, 102.

³³ *CIL* VI 32623, 15.

Tableau 4. *Milites legionis VII Geminae* d'origine africaine.

		_	_	
		Service Leg. VII		
Nom	Origine	Gem.	Date	Réf.
M. Claudius Restitutus	Cirta	Tribunus	Sous Hadrien ou Antonin	CIL VIII 7039 = IlAlg. II, 1, 665 = ILS 1437
C. Postumius Africanus	Ammaedara	Tribunus	160–80	<i>AE</i> 1988, 1119 = <i>AE</i> 2014, 1454 = <i>AE</i> 2018, 1859
[. A]vitius Rufus	Sabratha	Tribunus militum	2 ^e moitié du II ^e s.	IRT 96 = AE 1955, 228
Q. Geminius Sabinus	Vicus Annaeus	Centurio	79–97	CIL VIII 825 = 12232 = 23841 = 11Tun. 689 11Tun. 778 = AE 1923, 28 = AE 1950, 57 = AE 2008, 16 = AE 2012, 1875
L. Mantius Hispanus	Lambaesis	Centurio	2 ^e moitié du II ^e s.	•
C. Sulgius Caecilianus	Tuccabor	Centurio	Sous Septime Sévère ou Caracalla	CIL VIII 1322 = 14854 = ILS 2764 = IlTun. 1287 = AE 1937, 116 = AE 1956, 11
P. Aufidius Exoratus	Africain?	Centurio	100–30	AE 1966, 209
L. Octavius Felix	Lepti Minus	- Primus pilus,- Praefectuscastrorum	2 ^e moitié du II ^e – 1 ^{ère} moitié du III ^e s.	Texte ci-présenté
Q. Tullius Maximus	Afrique proconsulaire	Legatus Augusti	162–66	CIL II 2660a-d

l'origine leptitaine (Lepti Minus) est certaine pour les deux premiers,³⁴ elle reste hypothétique pour les deux autres, en raison de l'indication de l'*origo* qui se limite à l'abréviation LEP, laquelle fait également songer à Lepcis Magna.³⁵

D'autre part, L. Octavius Felix s'ajoute à liste de huit *milites* africains enrôlés dans la Legio VII Gemina durant le II^e et le début du III^e s. (Tab. 4).³⁶ Leur origine africaine est assurée, exception faite pour P. Aufidius Exoratus, dont le nom est révélé par une inscription de Barcelone.³⁷ Il avait servi comme centurion successivement dans la III Legio Augusta, puis dans la XXX Legio Ulpia Victrix, en Pannonie, et enfin dans la VII Legio Gemina, en Espagne. Pour les autres, ils sont originaires de cités appartenant à différents secteurs de la Proconsulaire du Haut-Empire: Ammaedara, Tuccabor, Vicus Annaeus, Cirta, Lambaesis et Sabratha. Toutefois, nous ne sommes pas suffisamment informés à propos de l'origine exacte de Q. Tullius Maximus, *legatus Augusti legionis VII Geminae Felicis*, probablement sous le règne conjoint de Marc Aurèle et Lucius Verus. Un texte de Léon, en Espagne, rapporte que ce légat *e Lybia rector legionis Hiberae*.³⁸ D'autre

³⁴ CIL VIII 58 = 11114; AE 2003, 1890 = AE 1992, 1867a = AE 1989, 882 = AE 1987, 1063.

³⁵ CIL VIII 18087

Pour la liste des soldats de la VII Legio Gemina attestés en Afrique proconsulaire, voir Khanoussi 2006, 46.

³⁷ AE 1966, 209. Le Bohec 1989a, 160, n° 116 et 117. Le Roux 1982, 315.

³⁸ *CIL* II 2660b.

Tableau 5. Les patrons de Lepti Minus.

Nom	Cursus	Date	Référence
L. Aemilius Adiutor	Antistes sacrorum Liberi patris curiae Augustae.	III ^e s. (?)	CIL VIII 22900 = ILS 3371 = IlTun. 138 = AE 1895, 184 = AE 1896, 33 = AE 1968, 630.
[.] Oc[tavius?] Catu[linus] (Quirina)	Aedilis, quaestor aerarii, pontifex, praefectus iure dicundo, antistes sacrorum	II ^e s. (?)	CIL VIII 22901 = IlTun. 138 = IlTun. 139 = AE 1896, 32 = AE 1968, 630.
L. Octavius Felix (Quirina)	Primus pilus, praefectus castrorum Leg. Geminae	2 ^e moitié du II ^e – 1 ^{ère} moitié du III ^e s.	Texte ci-présenté

part, alors que trois d'entre eux avaient servi comme *tribuni* et quatre comme *centuriones*, L. Octavius Felix et Q. Tullius Maximus avaient réussi à gagner respectivement les postes les plus importants dans cette même légion, ceux de *praefectus castrorum* et de *legatus Augusti*. Cela témoigne de la place particulière qu'occupaient les Africains dans le commandement de cette légion et la gestion des affaires de sa garnison.

L. Octavius Felix rappelle d'autres primipiles qui, une fois la carrière militaire terminée, assument d'autres responsabilités civiles, honorifiques et prestigieuses, dans le cadre de leurs cités d'origine.³⁹ En dépit d'une « pérégrination militaire » qui peut les conduire dans des contrées lointaines, ils avaient gardé et maintenu des rapports très étroits avec leurs pays d'origine, aussi bien durant leur service qu'au moment de la retraite. C'est ainsi qu'il faut éventuellement comprendre les générosités accomplies par L. Octavius Felix. C'est là un comportement social et de prestige, qui le rapproche davantage de ses concitoyens. De ce fait, il vient s'ajouter à la liste jusqu'ici très réduite des patroni de cette ville (Tab. 5). En effet, nous connaissons déjà L. Aemilius Adiutor qui, au début du IIIe s. probablement, fut antistes sacrorum du culte de Liber Pater de la curia Augusta. 40 C'est en raison de ses mérites, que la même curie lui a publiquement rendu hommage. Toutefois, en dépit de l'absence de l'indication de sa tribu, il doit faire partie de la famille des Aemilii connus par l'épigraphie leptitaine, dont deux, qui appartenaient à l'ordre équestre, sont tribules de la Palatina: M. Aemilius Super et son frère M. Aemilius Respectus.⁴¹ Par conséquent, ces Aemilii de Lepti Minus, seraient vraisemblablement les descendants d'Aemilii originaires de Rome, installés précocement dans cette ville et organisés dans un conuentus ciuium romanorum. 42 Nous connaissons également [.] Oc [tavius?] Catu[linus], tribule de la Quirina, coopté comme patron à son tour. 43 A ce titre, il doit faire partie de la même famille des Octavii, celle de L. Octavius Felix, lui-même tribule de la Quirina. Ainsi, il semble que les Aemilii et les Octavii, descendants de deux familles du conuentus ciuium romanorum de cette ville, ont gardé une certaine prééminence et une notoriété dans le cadre d'une ville qui doit sa promotion au rang de colonie à l'empereur Trajan. Ce sont les descendants des premières familles de notables,

³⁹ Nelis-Clément 2000, 55.

⁴⁰ CIL VIII 22900 = ILS 3371 = IlTun. 138 = AE 1895, 184 = AE 1896, 33 = AE 1968, 630.

⁴¹ *CIL* VIII 58 = 11114.

⁴² Devijver 1976–77, 87; Belkahia Karoui 2009, 330.

⁴³ CIL VIII 22901 = IlTun. 138 et 139 = AE 1896, 32 = AE 1968, 630 = Aounallah et al. 2007, n° 3.

inscrits dans la Palatina et la Quirina, qui continuèrent à occuper les premiers rangs dans une société qui, depuis le règne de Trajan, est inscrite dans la tribu Papiria. L'apparition de cette nouvelle tribu dans le tableau onomastique leptitain, en conséquence de la promotion de la cité au rang de colonie, n'a pas fait péricliter les anciennes tribus romaines, en l'occurrence la Palatina et la Quirina. Il semble que, dans la ville de Lepti Minus, malgré sa promotion au rang de colonie sous Trajan et l'inscription de l'ensemble des nouveaux citoyens romains dans la tribu Papiria, ce sont les anciennes familles d'origine italienne qui continuèrent à garder la notoriété et l'estime de l'ensemble des curies et du *populus* de la ville. Le patronat, nous semble-t-il, apanage et monopole au sein des familles les plus illustres, est acquis, non seulement en raison de cursus réussis, municipaux ou militaires, mais sous l'effet et le poids historique qu'exerçaient ces familles d'ascendance italienne.

La cooptation L. Octavius Felix en qualité de patron, certes par l'ordo de la cité et le consentement du populus, a pu venir de l'aura que lui donnait le grade élevé qu'il avait acquis dans l'armée. ⁴⁴ Ainsi, ce choix se justifie amplement par sa réussite dans l'armée et peut-être aussi par ses origines italiennes, s'il était bien un descendant de l'une des familles du conuentus ciuium romanorum de Lepti Minus.

La prise en charge de la construction de l'amphithéâtre

Le patron que les Leptitains se sont choisi, doit aussi sa cooptation peut-être aux générosités accomplies dans sa ville natale et surtout à sa contribution, avec son frère, à la construction de son amphithéâtre. C'est une munificence extrêmement intéressante qui vient enrichir l'équipement monumental de la ville, mais semble-t-il sans rapport avec l'obtention d'un honor quelconque. C'est là un exemple d'évergétisme libre exécuté dans le cadre d'un projet familial, et non ob honorem. De nombreuses attestations épigraphiques africaines révèlent des cas de figures semblables. Pour le seul cas de Thugga, à titre illustratif, on peut rappeler l'exemple des membres de deux familles des plus illustres: les Gabinii et les Marcii. Deux membres de la première gens, A. Gabinius Datus et M. Gabinius Bassus, à leurs frais et sur un terrain leur appartenant, ont construit un complexe religieux: les temples de la Concorde, de Frugifer et de Liber Pater, ainsi que d'autres temples et les xystes. ⁴⁵ Deux membres de la deuxième gens, le père et son fils, L. Marcius Simplex et L. Marcius Simplex Regillianus, ont pris en charge la construction du capitole. 46 Toutefois, alors que le lien entre l'édification de l'amphithéâtre et la cooptation en qualité de patronus, n'est pas expressément mentionné, il est tout à fait envisageable que l'inscription honore et remercie un patron qui a peut-être répondu par des libéralités à sa désignation dans le cadre d'un évergétisme ob honorem. D'ailleurs, une inscription de Thugga qualifie curieusement le patronat d'honor « comme si c'était une magistrature ». 47

⁴⁴ Jaïdi 2006, 42.

¹⁵ CIL VIII 1493 = CIL VIII 15520 = CIL VIII 26469a-b = IlTun. 1389 = Khanoussi et Maurin 2000, 69–71, n° 27.

⁴⁶ CIL VIII 1471 = CIL VIII 15513 = Khanoussi et Maurin 2000, 87, n° 31. De même, un autre membre de la famille des Marcii, P. Marcius Quadratus, mentionné ci-dessous, a construit à ses frais le théâtre de Thugga. CIL VIII 26606 = IlTun. 1434 = ILS 9364 = Khanoussi et Maurin 2000, 90–92, n° 33; CIL VIII 26528.

Khanoussi et Maurin 2000, 144–45, n° 49 = AE 1997, 1656.

Il est important de souligner ici que c'est seulement le populus leptitanorum, sans que l'ordo de la cité ne soit impliqué, qui a exprimé sa reconnaissance aux deux frères. D'habitude, à la lumière du dossier épigraphique africain, c'est l'ordo, seul, 48 ou quelques fois associé au populus, 49 qui honore les patrons des cités. En effet, dans l'état actuel du dossier épigraphique africain notre texte est le troisième en l'honneur d'un patron d'une cité honoré exclusivement par son populus. Les deux autres proviennent de Furnos Minus, en Afrique proconsulaire, en l'honneur de deux patroni du municipe: L. Octavius Felix Octavianus⁵⁰ et Q. Paccius Victor Candidianus.⁵¹ C'est peut-être la nature de la munificence, l'amphithéâtre en l'occurrence, qui explique un tel engagement du populus leptitanorum. Certes, il est le principal bénéficiaire pour satisfaire son plaisir et c'est peut-être lui-même qui a demandé la construction. Le vocabulaire de deux inscriptions de Thugga liées à la construction du cirque est nettement suggestif à cet égard. Elles ont l'intérêt de préciser que c'est ad uoluptatem populi (« pour le plaisir du peuple ») et postulante uniuerso populo (« à la demande du peuple tout entier ») que le terrain du cirque a été légué et que le monument a été construit.⁵² En effet, les innombrables monuments et documents relatifs aux divers types de spectacles en Afrique romaine reflètent le grand engouement de la société d'alors pour les loisirs. C'est l'élite municipale qui a favorisé et diffusé certaines de ces attractions, notamment les ludi de l'amphithéâtre, d'origine italique, et ce sont les membres des conuentus italiens installés dans les villes commerciales, notamment portuaires, qui en auraient été les initiateurs. L'origine italienne de certains membres de l'élite leptitaine, et de celle de ces évergètes qui ont financé la construction de l'amphithéâtre, s'inscrit dans cet ordre d'idées. D'initiatrice dans ce domaine, cette classe a été prise dans l'engrenage de la passion des populi qu'elle a su utiliser à bon escient à des fins électorales et/ou pour valoriser son image. Cette nobilitas s'est prévalue par des libéralités dans les spectacles, notamment ceux qui avaient la faveur de la foule. Cette ostentation est particulièrement visible dans les mosaïques qui exhibent des catalogues d'animaux d'arène, des combats, la singularité de leur organisation, leur coût, et l'affichage de l'appartenance à des sodalités.

A ce sujet, bien que Lepti Minus n'ait pas encore révélé son potentiel en mosaïques, qui au vu des prospections est important et prometteur, on ne devrait pas être surpris par la découverte, un jour, de pavements ou d'autres supports ayant trait aux spectacles d'amphithéâtre, comme il s'en est trouvé dans des villes de la région, comme Hadrumetum, Uzitta, Smirat et Thysdrus. La mosaïque incomplète d'un *caldarium* des grands Thermes de l'Est, présentant un catalogue d'animaux d'arène, fait certainement partie d'un répertoire riche et varié relatif à ce genre de spectacle.⁵³

Cependant, tout ceci relèverait du détail par rapport à ce que nous apprend cette inscription rarissime dans son genre, qui propulse la générosité à son stade suprême, qui est celui d'offrir le monument, fort coûteux, qui allait accueillir ces divertissements

⁴⁸ Voir à titre d'exemple: CIL VIII 1222, 11933, 12296, 12297, 25524, 25525, 25528; IRT 571 et 591.

⁴⁹ Voir à titre d'exemple: CIL VIII 11031; IRT 103 et 577; AE 1975, 880 et 882.

⁵⁰ CIL VIII 25808b = ILS 9403 = AE 1909, 162.

⁵¹ *CIL* VIII 25808c = *AE* 1909, 163.

⁵² Khanoussi et Maurin 2000, 38–39, n° 14; 114–17, n° 39.

⁵³ Ben Lazreg 1992, 83, 85–86, figs. 11–14; DeLaine 2001, 12, et pls. A, B et C.

en faveur de l'ensemble des Leptitains. C'est ainsi qu'elle vient enrichir le dossier épigraphique assez pauvre relatif au financement de la construction des amphithéâtres africains.⁵⁴ Dans l'état actuel de la documentation épigraphique africaine, trois textes seulement en font référence. Le premier, de l'époque d'Hadrien, provient d'Uthina, en Proconsulaire.⁵⁵ Etant gravé sur une dalle en marbre apostée dans l'amphithéâtre, ce texte serait probablement commémoratif de l'édification du monument, peut-être contemporain du capitole dans son premier état et des grands thermes.⁵⁶ Il souligne que c'est un notable anonyme de la ville, admis dans l'ordre équestre, après avoir parvenu au faîte des honneurs municipaux, couronnés par le flaminat perpétuel, qui a vraisemblablement pris en charge la construction de ce monument d'envergure. Il s'agit d'une importante libéralité, un don de valeur exceptionnelle de 350.000 sesterces.

Le deuxième texte, provenant de Rusicade, relate la contribution d'un certain C. Annius [---], décurion des quatre colonies de la confédération cirtéenne, qui, en plus des sommes honoraires en l'honneur du décurionat et du pontificat et de la somme versée pour les travaux du théâtre, a alloué 30.000 sesterces pour ceux de l'amphithéâtre, une somme faible au demeurant par rapport au prix du monument.⁵⁷ Le troisième, de Thuburnica, perpétue, non point la construction de l'amphithéâtre, mais simplement la reconstruction et l'embellissement du monument aux frais de l'édile C. Sallustius Felix, peut-être à l'occasion de son intégration dans l'*ordo* de la colonie.⁵⁸

A ces trois textes, il est possible d'ajouter le dossier épigraphique de l'amphithéâtre de Theueste. Composé d'un lot de neuf textes, très brefs, gravés sur les linteaux de portes aménagées essentiellement dans le mur de l'arène, ce dossier révèle les noms suivants: les Honoratiani, les Victorinianii, les Venerii et les Ambibulianii. On hésite encore sur leur identification: des familles des plus distinguées de Theueste, ou des membres de sodalités, voire même des *uenatores*. 60

Ces données expresses et incontestables, relatives à la contribution des notables municipaux à la construction et à l'embellissement des amphithéâtres, viennent relativiser les propos de Richard Duncan-Jones qui stipule que les amphithéâtres n'étaient pas généralement pris en charge par des particuliers. ⁶¹ Par ailleurs, trois inscriptions de Numidie informent sur l'intervention impériale pour la restauration de deux amphithéâtres, de Lambaesis et d'El Outhaia (l'antique Mesarfelta?). Ils furent l'objet d'une restauration, partielle pour le premier, aux frais des empereurs Marc Aurèle et Commode. ⁶² Au début du règne de Septime Sévère, en 194, c'est à dire une quinzaine

Jouffroy 1986, 402. Pour les inscriptions africaines, voir: *CIL* VIII 2488 = *AE* 1950, 197; *CIL* VIII 6995 = *IlAlg*. II, 1, 560 = *ILS* 411; *CIL* VIII 8482 = *CIL* VIII 20348; *AE* 1955, 135 et 137; *CIL* VIII 23948 = *AE* 1894, 53 = *AE* 1956, 67.

⁵⁵ AE 2004, 1821 = AE 2011, 1678; Ben Hassen et Maurin 2004, 30–32, 141.

Ben Hassen et Maurin 2004, 141.

⁵⁷ *CIL* VIII 7983 = 7984 = *IlAlg*. II, 34.

⁵⁸ AE 1988, 1116 = Wilkins 1988.

⁵⁹ AE 1967, 550.

⁶⁰ Wilkins 1988, 217.

⁶¹ Duncan-Jones 1982, 75.

⁶² AE 1955, 135; CIL VIII 2488 = AE 1950, 197.

d'années plus tard, celui de Lambaesis fut encore une fois l'objet d'un embellissement et d'une restauration, complète cette fois-ci.⁶³

Toutefois, nous ne sommes pas informés au sujet du coût de la construction de l'amphithéâtre de Lepti Minus. Devant ce silence, on ne trouverait pas mieux, pour se faire un ordre d'idées sur ce sujet, que de se conforter par des chiffres fournis par des inscriptions de Rusicade et d'Uthina. La somme d'argent mentionnée par l'inscription provenant de cette dernière, 350.000 sesterces, serait peut-être allouée à la construction de l'amphithéâtre, comme celui de Bou Hjar encastré dans une colline, mais plus grand, d'une contenance de 16.225 spectateurs.⁶⁴ De même, on peut trouver des éclairages non moins importants dans deux inscriptions de Madauros et de Calama relatives à la construction de leurs théâtres au début du III^e s.⁶⁵ Avec une capacité d'accueil qui ne dépasse pas 1200 spectateurs, et une cavea appuyée sur un mur de soutènement, le théâtre de Madauros, construit aux frais de M. Gabinius Sabinus, a coûté 375.000 sesterces, c'est à dire un peu plus cher que l'amphithéâtre d'Uthina. 66 Pour celui de Calama, plus imposant par ses dimensions et ses décorations, et qui devait accueillir entre 3000 et 4000 spectateurs, Annia Aelia Restituta (flaminica perpetua) a consacré la somme de 400.000 sesterces.⁶⁷ Cependant, il est difficile de souscrire à des comparaisons simplistes étant donné les différences des coûts de construction selon les régions, les périodes et la nature du décor. On peut toujours concéder que les amphithéâtres, bien que plus imposants par leur monumentalité, mais partiellement aménagés dans des collines, 68 et qui auraient été très austères pour certains, auraient été relativement moins couteux. Dans ce sens, on peut toujours citer Peter Wilkins, qui à propos de l'amphithéâtre de Thuburnica, et en se fondant sur la thèse de David Bomgardner, avance une somme moyenne entre 300.000 et 400.000 sesterces.⁶⁹

L'état de conservation de l'amphithéâtre de Lepti Minus et la disparition de beaucoup de ses composantes ne permettent pas d'en estimer le coût. D'ailleurs, le texte de cette base honorifique ne rend pas compte des détails de cette libéralité. Il est tout à fait envisageable qu'une autre inscription, faisant référence à tous ces détails ait été gravée sur une frise qui courait le long d'un entablement de l'un des compartiments de l'amphithéâtre valorisant à la fois la notabilité des deux Octavii et la munificence accomplie. Elle serait comparable à l'une des inscriptions du théâtre de Thugga, celle de la *frons scaenae* gravée sur l'entablement de la colonnade inférieure de la scène⁷⁰ ou celle de la *summa cavea*. Outre le nom du donateur, P. Marcius Quadratus, les deux inscriptions de Thugga « donnent un luxe de détails sur les éléments composant le théâtre lui-même, certaines de ses annexes (basiliques, portiques, xystes) ou composantes (la scène et ses rideaux) et son ornementation ». Ou composantes (la scène et ses rideaux) et son ornementation ».

⁶³ AE 1955, 137.

⁶⁴ Ben Hassen et Golvin 1998, 107.

⁶⁵ Bourgarel Musso 1979, 34–35; Lachaux 1979, 17.

⁶⁶ IlAlg. I, 2121.

⁶⁷ *CIL* VIII 5365 = 17495 = *IlAlg*. I, 286.

⁶⁸ Lachaux 1979, 17.

⁶⁹ Wilkins 1988, 218; Bomgardner 1984.

⁷⁰ CIL VIII 26606 = IlTun. 1434 = ILS 9364 = Khanoussi et Maurin 2000, 90–92, n° 33.

⁷¹ *CIL* VIII 26528.

⁷² Khanoussi et Maurin 2000, 90–92, n° 33.

Par ailleurs, notre texte nous apprend le don désintéressé de la part des deux frères qui se sont déjà distingués par d'autres libéralités en faveur de la ville. Passées sous silence, sous le couvert de l'expression volontairement vague et formulée selon un style incisif (super cetera quae reipublicae suae contulerunt), ces libéralités sont certainement très inférieures par rapport à la somme allouée à la construction de l'amphithéâtre.

* * *

Par extrapolation, ce document et d'autres provenant de Lepti Minus nous apprennent aussi sur la grande diversité de sa population et surtout sur sa diaspora.⁷³ Si grâce à quelques inscriptions on a pu suivre les pérégrinations de quelques Leptitains militaires, on est en droit d'imaginer que celles d'autres, civils, notamment marchands ou marins, ou avec d'autres profils, ont dû être plus importantes.

Ainsi, pour le peu de découvertes qui ont été faites dans ce site et son arrière-pays, par rapport à d'autres de la région, comme Hadrumetum ou Thysdrus, faute de fouilles extensives, Lepti Minus n'a pas fini de surprendre par la qualité de ses trouvailles, qui joignent à leur singularité une touche de raffinement. Les mosaïques de la Néréide musicienne au visage tatoué,⁷⁴ de la naissance d'Hélène et des Dioscures,⁷⁵ de Vénus Anadyomène,⁷⁶ le sarcophage en marbre montrant le Christ entre Pierre et Paul,⁷⁷ la salle funéraire chrétienne souterraine liée à un complexe de catacombes et pavée de mosaïques tombales représentant des figures humaines,⁷⁸ les ateliers d'amphores commerciales⁷⁹ ..., donnent la mesure de l'importance de cette ville portuaire, sa prospérité économique, et surtout du raffinement artistique et culturel qu'elle a atteint. Il n'est pas donc étonnant que dans une telle atmosphère qu'on ait poussé l'idéal à se surpasser par des actes de générosités extrêmes. Ceci nous ramène à la pensée du regretté de Hans-Georg Pflaum selon laquelle « Lepti Minus n'est pas aussi misérable que l'indique son nom ».⁸⁰

Remerciements: Nous adressons nos vifs remerciements à MM. Azedine Beschaouch, Patrick Le Roux et Louis Maurin qui ont bien voulu lire le manuscrit de ce texte et nous faire part de leurs précieuses remarques. Que notre ami David Stone trouve ici l'expression de nos remerciements les plus sincères.

Voir par exemple Marcia Pompeiana, flaminique perpétuelle originaire de Caesarea de Maurétanie, et peut-être aussi son mari M. Nonius Capito. Voir Aounallah et al. 2007, n° 4 (= CIL VIII 22902) et 5 (= CIL VIII 22903). Les mosaïques tombales chrétiennes trouvées dans deux salles souterraines communiquant avec des catacombes mentionnent des noms grecs; voir Ben Lazreg 2021, 541–44. Un couple d'affranchis impériaux porte des noms grecs, Anthia et Onesimus, à moins d'une mode appliquée artificiellement aux esclaves; voir Benzina Ben Abdallah 1986, n° 97. L'onomastique grecque de cette épitaphe païenne viendrait corroborer celle constatée dans la salle funéraire chrétienne mentionnée ci-dessus.

⁷⁴ Ben Lazreg 2017, 167, fig. 23; Ben Lazreg 2019, figs. 75 et 78.

⁷⁵ Ben Lazreg 2013, 173–93.

Leptiminus 2; Ben Lazreg 2019, figs. 75 et 78.

⁷⁷ Bejaoui 2002.

⁷⁸ Ben Lazreg 2002; Ben Lazreg 2019, figs. 71 et 79.

⁷⁹ Mattingly et al. 2011, 223; Stone et al. 2011.

⁸⁰ Pflaum 1959, 91.

Abréviations

Leptiminus 1 = N. Ben Lazreg et D. J. Mattingly. 1992. Leptiminus (Lamta): A Roman Port City in Tunisia. Report no. 1. JRA Suppl. 4. Ann Arbor, MI: Journal of Roman Archaeology.

Leptiminus 2 = L. M. Stirling, D. J. Mattingly et N. Ben Lazreg. 2001. Leptiminus (Lamta): Report no. 2, The East Baths, Cemeteries, Kilns, Venus Mosaic, Site Museum, and Other Studies. Portsmouth, RI: Journal of Roman Archaeology.

Leptiminus 3 = D. L. Stone, D. J. Mattingly et N. Ben Lazreg. 2011. Leptiminus (Lamta): Report no. 3, The Field Survey. JRA Suppl. 87. Portsmouth, RI: Journal of Roman Archaeology.

Leptiminus 4= N. Ben Lazreg, L. D. Stirling et J. P. Moore. 2021. Leptiminus (Lamta): Report no. 4, The East Cemetery: Stratigraphy, Ceramics, Non-Ceramic Finds and Bio-Archaeological Studies. JRA Suppl. 110. Portsmouth, RI: Journal of Roman Archaeology.

Références

- Aounallah, S. 2021. "Lepti(s) Minus/Lamta (Tunisie). Une nouvelle inscription latine." Chroniques d'archéologie Maghrébine, janvier: 5–6.
- Aounallah, S., Z. Ben Abdallah et F. Hurlet. 2007. "Inscriptions latines du Musée de Sousse: Lamta, Lepti(s) Minus." Africa 21: 151–66.
- Aounallah, S., Z. Benzina Ben Abdallah, H. Ben Romdhane, A. Chérif et N. Derbal. 2019. *Inscriptions latines lapidaires du Musée de Sousse*. Le monografie della SAIC 2. Sassari: SAIC Editore.
- Bejaoui F. 2002. "Le sarcophage de Lemta." Dans Akten des Symposium Frühchristliche Sarkophage [Marburg, 1999], dir. G. Koch et K. Kirchhainer, 11–18. Mainz: Philipp von Zabern.
- Belkahia Karoui, Th. 2009. *Elites des cités de "Byzacène" du l^{er} au IV^e siècles*. Tunis: Centre de publication universitaire.
- Ben Hassen, H. et J.-Cl. Golvin (avec la collaboration de L. Mamlouk). 1998. "Les monuments publics." Dans *Oudhna (Uthina). La redécouverte d'une ville antique de Tunisie*, dir. H. Ben Hassen et L. Maurin, 107–37. Bordeaux, Paris et Tunis: Ausonius.
- Ben Hassen, H. et L. Maurin, L. 2004. Oudhna (Uthina), colonie de vétérans de la XIIIe légion, Histoire, urbanisme, fouilles et mise en valeur des monuments. Bordeaux, Paris et Tunis: Ausonius.
- Ben Lazreg, N. 1992. "Les récentes interventions de l'INAA dans le site de *Lepti Minus*." Dans *Leptiminus (Lamta): A Roman Port City in Tunisia. Report no. 1,* dir. N. Ben Lazreg et D. J. Mattingly, 73–88. JRA Suppl. 4. Ann Arbor, MI: Journal of Roman Archaeology.
- Ben Lazreg, N. 2001. "Découverte d'une mosaïque de Vénus: rapport préliminaire." Dans Leptiminus (Lamta): Report no. 2, The East Baths, Cemeteries, Kilns, Venus Mosaic, Site Museum, and Other Studies, dir. L. M. Stirling, D. J. Mattingly et N. Ben Lazreg, 259–92. Portsmouth, RI: Journal of Roman Archaeology.
- Ben Lazreg, N. 2002. "A Roman and early Christian burial complex at *Leptiminus*: First notice." *JRA* 15: 336–45.
- Ben Lazreg, N. 2013. "Approches archéologiques des quartiers Est de Leptiminus." Dossier inédit présenté pour l'obtention de l'habilitation universitaire, Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis.
- Ben Lazreg, N. 2017. "Décors faciaux de l'Afrique romaine." Dans Campagnes et archéologie rurale au Maghreb et en Méditerranée. Actes du sixième colloque international Kairouan 14, 15, 16 avril 2016, dir. J. Ben Nasr, M. Arar et N. Boukhchim, 155–85. Tunis: Université de Kairouan.
- Ben Lazreg, N. 2019. "Lamta, l'antique *Lepti Minus.*" Dans *La Tunisie archéologique*, dir. S. Guizani, M. Ghodhbane et M. Galinier, 71–80. Tunis: Nirvana.
- Ben Lazreg, N. 2021. "Les mosaïques tombales de la nécropole souterraine chrétienne." Dans Leptiminus (Lamta): Report no. 4, The East Cemetery: Stratigraphy, Ceramics, Non-Ceramic Finds and Bio-Archaeological Studies, dir. N. Ben Lazreg, L. D. Stirling et J. P. Moore, vol. 2, 510–56. JRA Suppl. 110. Portsmouth, RI: Journal of Roman Archaeology.
- Ben Younes, H. et Y. Sghaïer 2018. *Lepti Minus (Lamta): une expression de la culture libyphénicienne.* Tunis: Ministère des Affaires Culturelles Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

- Benzina Ben Abdallah, Z. 1986. Catalogue des inscriptions latines païennes du musée du Bardo. Rome: École française de Rome.
- Beschaouch, A. 1991. "Colonia VLPIA Lepti Minus." Dans L'Africa romana: atti del VIII Convegno di studio, 14–16 dicembre 1990, dir. A. Mastino, 117–25. Sassari: Gallizzi.
- Bomgardner, D. L. 1984. "The Amphitheatres of Roman Africa." PhD diss., University of Michigan. Bourgarel Musso, A. 1934. *Recherches économiques sur l'Afrique romaine*. Connaissances du Maghreb 18. Publications de l'Université de Tunis, Faculté des Lettres et des Sciences humaines.
- DeLaine, J. 2001. "The East Baths at Leptiminus: An overview and suggested reconstruction." Dans Leptiminus (Lamta): Report no. 2, The East Baths, Cemeteries, Kilns, Venus Mosaic, Site Museum, and Other Studies, dir. L. M. Stirling, D. J. Mattingly et N. Ben Lazreg, 9–24. Portsmouth, RI: Journal of Roman Archaeology.
- Devijver, H. 1976–77. Prosopographia militarum equestrium fuerunt ab Augusto ad Gallienum. Louvain: Leuven University Press.
- Dobson, B. 1978. Die primipilares. Entwicklung und Bedeutung, Laufbahnen und Persönlichkeiten eines römischen Offiziersranges. Cologne et Bonn: Rheinland-Verlag.
- Duncan-Jones, R. P. 1982. *The Economy of the Roman Empire: Quantitative Studies*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Dupuis, X. 1992. "Nouvelles promotions municipales de Trajan et d'Hadrien. A propos de deux inscriptions récemment publiées." ZPE 93: 123–31.
- Gascou, J. 1972a. La politique municipale de l'empire romain en Afrique proconsulaire de Trajan à Septime Sévère. Rome: École française de Rome.
- Gascou, J. 1972b. "Lepti Minus, colonie de Trajan?" AntAfr. 6: 137-43.
- Gascou, J. 1982. "La politique municipale de Rome en Afrique du Nord, I. De la mort d'Auguste au début du IIIe siècle." Dans *ANRW*, II, 10/2, dir. H. Temporini, 136–229. Berlin: De Gruyter.
- Golvin, J.-Cl. 1988. L'amphithéâtre romain. Essai de théorisation de sa forme et de ses fonctions. Paris: Boccard.
- Grira, M. 2011. "Pierres inscrites remployées comme éléments de pressoirs dans les provinces de la Byzacène et de la Zeugitane." Dans *Actes du colloque international "L'olivier en Méditerranée entre histoire et patrimoine," Sousse, 6–10 février 2007, 151–70.* Tunis: Université de la Manouba.
- Jaïdi, H. 2006. "Le patronat des cités dans les provinces romaines d'Afrique. Expression de l'allégeance et facteurs de la territorialisation." Dans *Être notable au Maghreb. Dynamique des configurations notabiliaires*, dir. A. Hénia, 41–60. Paris: Maisonneuve & Larose.
- Jouffroy, H. 1986. La construction publique en Italie et dans l'Afrique romaine. Strasbourg: AECR.
- Khanoussi, M. 2006. "Un détachement de la *Legio VII Gemina Felix* à *Simitthus* (Chimtou), en Afrique Proconsulaire." Dans *Actes du 4^e colloque international sur l'histoire des Steppes tunisiennes, Sbeïtla 2003, 39–59. Tunis: Institut national du patrimoine.*
- Khanoussi, M. et L. Maurin, dirs. 2000. *Dougga, fragments d'histoire. Choix d'inscriptions latines éditées, traduites et commentées* (*I*^{er}–*IV*^e siècles). Bordeaux et Tunis: Ausonius/Institut national du patrimoine (INP).
- Lachaux, J.-Cl. 1979. Théâtres et amphithéâtres d'Afrique proconsulaire. Aix-en-Provence: Edisud.
- Lassère, J.-M. 1977. Vbique populus. Peuplement et mouvements de populations dans l'Afrique romaine, de la chute de Carthage à la fin de la dynastie des Sévères (146-a.C.-235 p.C.). Paris: Éditions du Centre nationale de la recherche scientifique.
- Le Bohec, Y. 1989a. *La Troisième Légion Auguste*. Paris: Éditions du Centre nationale de la recherche scientifique.
- Le Bohec, Y. 1989b. "Inscriptions inédites ou corrigées concernant l'armée romaine." AntAfr. 25: 191-226.
- Le Roux, P. 1982. L'armée romaine et l'organisation des provinces ibériques d'Auguste à l'invasion de 409. Paris: Boccard.
- Le Roux, P. 2000. "Legio VII Gemina (pia) felix." Dans Les légions de Rome sous le Haut-Empire, 1. Actes du congrès de Lyon, 17–19 septembre 1998, dir. Y. Le Bohec avec C. Wolff, 383–96. Lyon: Boccard.
- Le Roux, P. 2011. "Recherches sur les centurions de la legio VII Gemina." Dans *La toge et les armes, Rome entre Méditerranée et Océan, Scripta varia I,* 287–343. Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- Mattingly, D. J. et D. L. Stone. 2011. "Leptiminus: Profile of a town." Dans *Leptiminus* (*Lamta*): Report no. 3, The Field Survey, 273–88, dir. D. L. Stone, D. J. Mattingly et N. Ben Lazreg. JRA Suppl. 87. Portsmouth, RI: Journal of Roman Archaeology.

- Mattingly, D. J., D. L. Stone, L. M. Stirling, J. P. Moore, A. Wilson, J. N. Dore et N. Ben Lazreg. 2011. "Economy." Dans *Leptiminus (Lamta): Report no. 3, The Field Survey,* 205–72, dir. D. L. Stone, D. J. Mattingly et N. Ben Lazreg, JRA Suppl. 87. Portsmouth, RI: Journal of Roman Archaeology.
- Montali, G. 2015. L'anfiteatro di Sabratha e gli anfiteatri dell'Africa Proconsulare. Rome: L'Erma di Bretschneider.
- Naddari, L. 2015. "Decennalia et vicennalia d'Antonin le Pieux dans les provinces africaines?" AntAfr. 51: 99–110.
- Nelis-Clément, J. 2000. *Les beneficiarii: militaires et administrateurs au service de l'empire (l^{er} s. a.C.–Vl^e s. p.C.).* Bordeaux: Ausonius.
- Pflaum, H. G. 1959. "La nomenclature des villes africaines de 'Lepcis Magna' et 'Lepti minus'." BAntFr: 85–92.
- Pflaum, H. G. 1970. "Les officiers équestres de la légion VII Gemina." *Legio VII Gemina*, 355–81. León: Diputación Provincial.
- Slim, H. 1984. "Recherches préliminaires sur les amphithéâtres romains de Tunisie." Dans L'Africa romana: atti del 1° Convegno di studio, Sassari 16–17 dicembre 1983, dir. A Mastino, 129–65. Sassari: Gallizzi.
- Stone D. L., D. J. Mattingly et A. Opait. 2011. "Stamped amphoras." Dans *Leptiminus (Lamta): Report no. 3, The Field Survey,* 352–86, dir. D. L. Stone, D. J. Mattingly et N. Ben Lazreg. JRA Suppl. 87. Portsmouth, RI: Journal of Roman Archaeology.
- Wilkins, P. I. 1988. "Amphitheatres and private munificence in Roman Africa: A new text from *Thuburnica*." ZPE 75, 215–21.